



4 septembre 2023

(23-5891)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET N° 425 PORTANT ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARIS
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Membre présentant la notification	CHILI
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	DÉCRET N° 425 PORTANT ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
Objet	Propriété industrielle (général)
Nature de la notification	[X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12137_00_s.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Le Décret notifié porte adoption de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	30 septembre 1991
Autre date	Adoption: 8 avril 1991

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	1 ^{er} juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Ministerio de Relaciones Exteriores</i> (Ministère des affaires étrangères) <i>Subsecretaría de Relaciones Económicas Internacionales</i> (Sous-Secrétariat aux relations économiques internationales)

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné ; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.